

AVENANT N° 1 AUX REGLES PARTICULIERES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE NATIONAL 450cc - NATIONAL 250cc

En raison des contraintes matérielles d'organisation liées à l'épidémie de Covid-19, la Commission Nationale de Motocross se voit contrainte de modifier les conditions de sélections des pilotes comme suit :

ARTICLE 4 - SELECTION DES PILOTES

En fonction de la capacité de la piste, le nombre de pilotes acceptés sera limité à un maximum de 45 pilotes.

Pour la première épreuve, les pilotes seront sélectionnés comme suit :

- Les pilotes ayant été classés au même championnat de France National en 2020, s'ils sont engagés sur la totalité des épreuves du championnat.
- Les pilotes non classés en 2020 et s'étant engagés sur la totalité des épreuves du championnat.

Dans la limite des places disponibles le plateau sera complété comme suit :

- En fonction du nombre d'épreuves où les pilotes sont inscrits
- En fonction de la date d'inscription.

La commission se réserve en toute hypothèse le droit de choisir 5 pilotes à sa convenance.

A l'issue de la première épreuve, les 20 premiers pilotes du classement provisoire seront qualifiés d'office pour l'ensemble du championnat à condition qu'ils soient engagés sur la totalité des épreuves du championnat avant l'épreuve de qualification.

Pour les autres épreuves, les engagements seront validés, dans la mesure du possible, un mois avant chaque épreuve.

En priorité seront sélectionnés les pilotes s'étant engagés sur la totalité des épreuves comme suit :

- Les 20 pilotes qualifiés lors de la 1ère épreuve s'ils répondent aux critères cités précédemment ; Les pilotes ayant marqué au minimum un point dans le championnat en cours au jour de la validation des engagements.

La commission se réserve le droit de choisir 5 pilotes à sa convenance.

Dans la limite des places disponibles le plateau sera complété comme suit :

- En fonction du nombre d'épreuves où les pilotes sont inscrits
- En fonction de la date d'inscription.

Attention, tout pilote engagé à l'année et déclarant forfait sur une épreuve (sauf raison médicale justifiée), ne sera plus prioritaire lors de la sélection pour les épreuves suivantes et pourra voir ses engagements annulés.

Fait à Paris, le 22 mars 2021